

Objet : Rentrée 2020Contact : Anne Favier

afavier@cdg38.fr

> Pôle: Ecoles & Territoires

> Type de document : Note d'infos

> Référence : 2020/07/AF> Date : le 17 juillet 2020

LA RENTREE 2020 : LES MODALITES PRATIQUES DE LA RENTREE DES CLASSES PRE-ELEMENTAIRES ET ELEMENTAIRES

Le remaniement ministériel début juillet, a vu naitre un grand ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Selon <u>la circulaire de rentrée 2020</u> (NOR: MEN2018068C circulaire du 10-07-2020), l'année scolaire 2020/2021 devra être marquée par le **développement de la culture et du sport dans le quotidien des élèves.**

1. Les modalités pratiques de la rentrée

- Tous les élèves seront accueillis sur le temps scolaire (pas d'enseignement à distance),
- Les règles sanitaires seront maintenues (gestes barrière, hygiène des mains, port du masque pour les + de 11 ans et les adultes)
- En cas de mesures sanitaires accrues, un enseignement à distance sera organisé dans le cadre du plan de continuité pédagogique.

2. Les priorités

L'accompagnement des élèves est renforcé avec notamment des mesures financières pour les partenaires de l'école dans le cadre du dispositif « devoirs faits ». Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont maintenues.



3. Les taux d'encadrement

Ils seront renforcés avec une taille de classe de 24 élèves en grande section maternelle, CP, CE1,

En zone rurale, aucune classe ne sera fermée sans l'accord du maire

En zone d'éducation prioritaire, les classes de CP CE1 sont à un maximum de 12 élèves.

4. La place de l'Education Physique et Sportive, des Arts et de la Culture

Les élèves auront 3 heures d'EPS par semaine notamment dans le cadre des 30 min d'activités physiques quotidienne.

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est fortement sollicitée sur le temps scolaire.

L'enjeu est aussi de promouvoir les EAC et activités sportives et physiques sur le temps scolaire et périscolaire.

5. L'engagement sur l'école inclusive

Le Président de la République a demandé qu'« aucun enfant ne soit sans solution ». Des renforcements humains sont prévus notamment avec le recrutement d'AESH.

 CDG 38 | 416, rue des Universités - CS 50097 - 38401 St-Martin-d'Hères

 Email : cdg38@cdg38.fr | Tél. : 04 76 33 20 33 | Fax : 04 76 33 20 40

 Partagez et réutilisez le contenu de ce document

